



# Avis public

## Dépôt du rapport financier consolidé et du rapport de l'auditeur indépendant

Conformément à l'article 105.1 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), avis public est, par les présentes, donné que la trésorière de la Ville de Trois-Rivières déposera, lors de la séance que son Conseil tiendra mardi le 20 mai 2025 à compter de 19 h 00, le rapport financier consolidé et le rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2024.

Trois-Rivières, ce 10 mai 2025.

M<sup>e</sup> Marie-Michèle Lemay, assistante-greffière